



Communiqué de presse du 15 décembre 2021 – Signature du mandat de ADA

La Coopération luxembourgeoise renouvelle son soutien au secteur de la finance inclusive à travers l'ONG luxembourgeoise Appui au Développement Autonome (ADA)

Franz Fayot, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a signé le 15 décembre 2021 la convention par laquelle le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) octroie à Appui au Développement Autonome (ADA), une ONG œuvrant pour un développement inclusif au service des populations vulnérables, un nouveau mandat.

La Coopération luxembourgeoise a renouvelé son soutien à ADA pour **la période 2022-2025** afin de financer le **coût de ses activités estimé à 62,6 millions d'euros**, qu'elle assumera à hauteur de **59%** (soit 37 millions d'euros). Les 41 % restants proviennent d'autres sources de financement publiques et privées.

« La signature de ce nouveau mandat est la conséquence, ainsi que la promesse, d'une fructueuse collaboration qui donne des résultats tangibles sur le terrain et permet de développer des projets d'envergure à fort impact », explique Laura Foschi, directrice exécutive de ADA.

Ces ressources permettront de financer les activités proposées par ADA et validées par le MAEE, axées sur **trois thématiques prioritaires** : **l'entrepreneuriat des jeunes**, les **chaînes de valeur agricoles et forestières** et **l'accès aux services de base** et trois dimensions transversales portant sur la prise en compte des changements climatiques, des questions de genre et du rôle des femmes et de l'utilisation des technologies digitales.

Les **principaux groupes cibles** des interventions de ADA dans les pays en développement seront au cours de ce mandat : les **ménages vulnérables**, notamment ceux ayant un accès restreint aux services de base, comme l'eau et l'énergie par exemple ; les **jeunes entrepreneurs** hommes et femmes qui font face à des contraintes d'autant plus importantes d'accès à l'emploi et d'intégration socioprofessionnelle ; les **petites exploitations agricoles familiales** et les autres acteurs des chaînes de valeur agricoles et forestières exposés aux risques climatiques et à l'insécurité économique.

À travers ses activités, ADA soutient ainsi les priorités de la Coopération luxembourgeoise, parmi lesquelles figurent de manière prioritaire l'accès aux financements agricoles responsables, aux marchés et aux pratiques innovantes pour les petits exploitants agricoles, ainsi que l'accès à des opportunités financières et économiques adéquates pour les jeunes et les femmes.

Le partenariat entre ADA et la Coopération luxembourgeoise existe depuis de nombreuses années. Le précédent mandat qui portait sur la période 2018-2021 a produit des résultats encourageants, et ce, malgré les bouleversements provoqués par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Concrètement, plusieurs centaines d'institutions de microfinance (IMF) ont été accompagnées et plus de 100 000 bénéficiaires ont

accédé à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins. Ces résultats ont pu être atteints par la mise en œuvre d'une grande variété de projets adaptés aux besoins de nombreux partenaires sur le terrain, en mobilisant l'expertise d'une équipe de plus de 40 personnes et des ressources financières à hauteur de 43 millions d'euros, dont 76 % issues du mandat de la Coopération luxembourgeoise.

Lors de la signature, le ministre Franz Fayot a précisé que « *le renouvellement de ce mandat confirme le rôle central de ADA dans le cadre de la Coopération luxembourgeoise, en tant qu'acteur expert en finance inclusive et catalyseur de connaissances. Avec des réponses pertinentes à des besoins de développement, des interventions efficaces et une utilisation adéquate de ses ressources, ADA remplit sans conteste son rôle d'organisation non-gouvernementale (ONG) de développement, en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables par la mise en œuvre de solutions innovantes facilitant le développement inclusif et l'atteinte des objectifs de développement durable.* »

Au cours de ce nouveau mandat, les interventions des équipes de ADA contribueront à plusieurs objectifs de développement durable (ODD), certains de manière significative ; elles auront en effet un impact non négligeable sur l'élimination de la pauvreté (ODD 1) ; la réduction de l'insécurité alimentaire (ODD 2) ; l'accès à un emploi et des revenus décents (ODD 8) ; l'adaptation aux changements climatiques (ODD 13) et le renforcement des partenariats entre différents types d'acteurs du secteur (ODD 17). Elles contribueront aussi indirectement à assurer une bonne santé et le bien-être (ODD 3), une éducation de qualité (ODD 4), l'égalité entre les sexes (ODD 5), un accès à l'eau potable et assainissement (ODD 6), une énergie propre à un coût abordable (ODD 7), à encourager l'innovation et l'intégration des petites entreprises (ODD 9), à la réduction des inégalités (ODD 10), à l'amélioration de l'habitat (ODD 11) et à la gestion durable des forêts (ODD 15).

Ce nouveau mandat prend en compte les récents développements du secteur de la finance inclusive et consolide la complémentarité des contributions de ADA et du MAEE aux objectifs de développement durable et à la mise en œuvre de solutions durables venant répondre aux besoins des populations vulnérables. « *Inscrire l'inclusion et la durabilité dans nos programmes est l'une des principales clés pour atteindre les objectifs de développement durable. C'est ce qui donne tout son sens à l'orientation de ce nouveau mandat* », conclut Laura Foschi.



©MAEE

(de g. à dr.) Franz Fayot, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire; Patrick Losch, Président d'Appui au Développement Autonome (ADA)